

Instructeur/Coordinateur junior du programme de tennis

Nombre de poste disponible : 1

Superviseur : Nicolas Losier, Responsable des instructeurs

Lieu : Terrains de tennis

Heures par semaines sans projet étudiant (SEED ou autre)	Heures par semaines avec projet étudiant (SEED ou autre)
Une moyenne d'au moins 18 heures du 24 juin au 25 août, au besoin du 20 mai au 23 juin et du 26 août au 15 septembre.	Une moyenne d'au moins 35 heures du 24 juin au 25 août, au besoin du 20 mai au 23 juin et du 26 août au 15 septembre

Heures de travail : Varie de 7h30 à 22h

Dates d'entrevues : 4 avril 2020

Nombre de semaines : 19

Jours de travail : Varie à 7 jours/semaine

Dates d'embauche : 13 au 17 avril 2020

Salaire coordinateur : Débute à 12 \$/h

Salaire instructeur : Débute à 13,50 \$/h

Tâches à effectuées :

- Superviser les terrains de tennis et les installations;
- Donner les leçons de tennis aux membres et clients du Club;
- Accueillir les clients et membres du Club de tennis;
- Gérer une caisse et produire un rapport des ventes;
- Maintenir des statistiques et prendre des réservations;
- Nettoyer le cabanon et les terrains;
- Autres tâches selon les besoins.

Critères d'embauches :

- Doit fournir un CV avant la date limite;
- Doit être disponible pour travailler de mai à septembre;
- Doit être né avant le 31 mai 2004 (16 ans);
- Doit avoir sa certification d'instructeur de tennis par le début de la période de travail;
- Expérience de travail, service à la clientèle est un atout;
- Être capable de bien travailler et de communiquer avec tous les membres, les collègues de travail et les superviseurs;
- Être capable de s'exprimer dans les deux langues officielles;
- Être capable d'utiliser un ordinateur;
- Expérience avec l'organisation d'activités;
- Intérêt envers le programme de tennis;

Date limite : le vendredi 27 mars 2018 à 20h00

Comment postuler pour cet emploi?

- Faire parvenir votre lettre d'intention et votre CV par courriel à coordinateurs@shediactennis.ca.

Note : Veuillez préciser le titre de l'emploi pour lequel vous postulez. Toutes informations peuvent être changées sans avis au préalable.